

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009 -

Etaient présents : M. AMELOT, M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, Mme BINET, Mme BOISSON-GABARRON, Mme BOYER, Mme BRUGERE-LE BLANC, M. BRUN, Mme CHOUKRI-BOUZIANI, M. DE BREZE, M. DI MEO, Mme FROMENTIN, M. RANDJEAT, Mme GUILLAUME, M. GUILLAUME, M. LAURAND, Mme LEPAGE, M. PRUD'HOMME, M. RABATE, Mme VIEIRA,

Etaient représentées : Mme GUILHAMON, Mme LAURE, Mme VELASCO.

Etaient invitées (présents ou représentés) : Mme DUPAU, Mme LARGOUET, Mme TIFFON.

A 14 H 00, le Président Patrice BRUN ouvre la séance et indique une modification de l'ordre du jour. Toutes les UFR n'ayant pas encore fait parvenir tous les éléments pour la campagne d'emploi 2010 des enseignants-chercheurs, ce sujet sera traité lors du prochain Conseil Scientifique.

I - CRITERISATION DU BONUS QUALITE RECHERCHE

Pour lancer le débat, Yves-Charles GRANDJEAT, Chargé de mission aux politiques scientifiques, remet aux conseillers une proposition de texte. Il rappelle que la vocation du BQR est le développement d'une politique scientifique d'établissement et non pas de financer des projets récurrents ou ni de venir combler le déficit comptable d'opérations réalisées.

Patrick BAUDRY indique que si le formulaire de demande qui a été diffusé pour la 2^{ème} campagne 2009 doit comporter l'avis et le visa du responsable de l'équipe, un avis défavorable de ce dernier ne s'oppose pas à l'examen de la demande.

Ana Maria BINET souhaiterait que la notion de projet émergent soit précisée. Yves-Charles GRANDJEAT indique qu'il s'agit de projets non budgétés initialement sur les ressources du CQR dans le cadre du programme de travail de l'équipe d'appartenance du porteur. Néanmoins, pour justifier l'intérêt scientifique du projet à la communauté, l'équipe doit y contribuer a minima. Concernant les demandes émanant d'association et devant conduire leur financement, il est nécessaire de préciser leur adossement à une équipe ou unité intermédiaire.

Xavier AMELOT demande si le montant de 5 000 € serait un montant maximal sollicitable, sachant que pour des séminaires faisant appel à des intervenants étrangers, les coûts occasionnés atteignent des montants difficilement contenus dans cette limite et insupportables par les équipes ou unités dans le cadre de leur dotation du CQR. Yves-Charles GRANDJEAT précise que le montant indiqué est la valeur maximale attribuée, constaté antérieurement, et que comme l'indique l'avant dernier paragraphe du texte soumis, « *l'université se réserve la possibilité d'une attribution supérieure* ». Patrick BAUDRY confirme la volonté que la dimension internationale d'un projet soumis soit présente, par exemple comme la participation d'enseignants-chercheurs étrangers.

Sylvie GUILLAUME réaffirme que la dispersion des projets soumis et donc le saupoudrage des allocations qui en résulte, induit inévitablement, tant au niveau des projets que des motivations de décisions d'attribution, un effet pervers de « *trustabilité* », en contradiction avec la possibilité de servir pleinement l'émergence d'une véritable politique scientifique d'établissement. Elle préconise que le réel caractère émergent des projets fasse l'objet d'un examen attentif en étant confié à un rapporteur désigné. Pour ce faire, il faudrait un laps de temps supérieur entre la date limite de son dépôt et son examen par la commission recherche. Patrick BAUDRY note cette proposition tout à fait intéressante de prendre le temps d'étudier en détail les projets soumis. A ce titre, le souhait d'établir pour les projets retenus et donc soutenus financièrement, un bilan, comme cela est proposé dans le texte, va dans ce sens. Yves-Charles GRANDJEAT rappelle que dans leur présentation, les projets doivent exposer leur intérêt pour la communauté.

Patrice BRUN demande à l'assemblée si l'idée de la mise en place d'un rapporteur est à retenir. Yves-Charles GRANDJEAT conforte cette idée que le Conseil Scientifique doit avoir tous les éléments en main pour prendre une décision. Valéry LAURAND indique qu'il y a déjà un examen des projets par la commission recherche et le Conseil Scientifique. Cette idée du rapporteur lui paraît inutile, le travail de la commission recherche doit suffire. Il lui paraît plus judicieux d'intégrer une contrainte plus stricte pour laisser le temps à la commission de la recherche d'étudier toutes les demandes en détail.

Pour Dominique RABATE, le saupoudrage est une plaie ancienne. Le BQR, lieu d'émergence de projets nouveaux, doit être l'outil d'une vraie politique scientifique. Concernant les demandes d'aides à publication, cela lui paraît une aide indispensable pour un jeune chercheur afin de lui permettre une publication suite à sa thèse.

Patrice BRUN demande s'il faut pour autant envisager de subventionner des projets de publications édités en dehors des Presses Universitaires de Bordeaux, de la MSHA ou d'AUSONIUS Editions comme cela s'est déjà fait. Selon Dominique RABATE, l'AERES perçoit mieux que les chercheurs publient en dehors de leur université. Yves-Charles GRANDJEAT demande s'il est pour autant normal de subventionner des éditeurs privés.

Fabienne BRUGERE-LE BLANC exprime des réticences à aider à la publication. Elle rappelle le besoin d'avoir des projets neufs et qu'il faut pour les publications une charte très précise du fait que certains éditeurs font monter les prix en sachant ce qui se passe (offre pléthorique de manuscrits) au sein de la recherche en SHS. Pour elle, il y a encore moyen de publier sans verser de l'argent.

Pour Marie BOISSON-GABARRON, une convention de coédition serait nécessaire entre l'Université et l'éditeur. Elle considère que le prélèvement de 15 % de la dotation du CQR des équipes pour alimenter le BQR, conduit les équipes à déposer des demandes pour récupérer cette somme. Patrice BRUN confirme que les équipes qui bénéficient le plus du BQR sont celles qui contribuent le plus à sa dotation.

Xavier AMELOT considère que s'il s'agit d'accentuer l'aide aux jeunes chercheurs, il faudrait mieux promouvoir le dispositif de financement offert par le BQR. Patrice BRUN demande que le soutien aux projets émanant de jeunes chercheurs soit explicitement rajouté au paragraphe 6 du document.

Anita LARGOUET indique que dans ce domaine, l'édition électronique des thèses est un dispositif intéressant, et rappelle que le principe de leur dépôt légal et de leur diffusion a été admis par le Conseil Scientifique de l'école doctorale le 8 décembre 2008¹. L'édition électronique accroît leur visibilité et les universités dans lesquelles elles sont soutenues.

Concernant la réponse aux besoins documentaires des chercheurs via internet, Anita LARGOUET cite en exemple le bouquet proposé par CAIRN², qu'elle voudrait pouvoir proposer la consultation à la communauté. Elle souhaiterait que l'acquisition via le règlement d'un abonnement (pour un montant de 15 000 € jusqu'à la fin de l'année) soit décidée et prise en charge par l'université.

Anita CHOUKRI indique que le dépôt de la revue « Communication été Organisation » sur le site de CAIRN, est envisagé par la responsable de sa publication, Valérie CARAYOL.

Yves-Charles GRANDJEAT propose que soient précisés dans le texte de cadrage le respect de la date limite de dépôt de la demande, l'aide aux jeunes chercheurs et une charte pour l'aide aux publications, et que ce texte soit accessible sur les pages intranet de REVALED.

Afin que ces propositions soient diffusées, Patrice BRUN souhaite qu'elles soient soumises au vote du Conseil Scientifique.

Guy DI MEO propose qu'une réflexion soit menée sur le montant du prélèvement de 15 % de la dotation du CQR des équipes pour alimenter le BQR. Yves-Charles GRANDJEAT indique que si celui-ci devait être réduit, l'université se priverait d'un outil important. Lise VIEIRA pense que le caractère « international » des projets soumis, nécessite de l'argent et qu'il serait imprudent de le réduire maintenant sans en mesurer préalablement les conséquences. Dominique RABATE estime que le pourcentage de ce prélèvement mérite un débat mais pense qu'il faut attendre la finalisation avec le Ministère du futur contrat quadriennal, celle-ci fixant les dotations allouées aux équipes. Pour Guy DI MEO, une diminution à 12 % serait admissible si le BQR devait se centrer sur 2 ou 3 gros projets pour arrêter le saupoudrage habituel. Patrice BRUN est favorable à cette idée de retenir quelques grands axes au travers de trois ou quatre projets seulement ; si le saupoudrage satisfait tout le monde, il ne mène à rien. Dominique RABATE demande s'il est normal que l'Ecole doctorale soit elle aussi soumise à ce prélèvement de 15 % de sa dotation, ce qui ne semble pas être le cas dans les universités bordelaises. Patrick BAUDRY exprime la nécessité pour les enseignants chercheurs de penser en termes d'établissement et dit que cela suppose une révolution des mœurs.

¹ Pour mémoire, sauf erreur, ces dispositions n'ont pas encore été entérinées d'une part par le conseil scientifique et d'autre part le conseil d'administration de notre université. Dans ce cadre, la charte des thèses devra être mise à jour.

² Pour information, CAIRN est le regroupement de quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Erès) auxquels s'est joint en 2006 la Bibliothèque Nationale de France, qui ont décidé d'unir leurs efforts pour améliorer leur présence sur l'Internet, et de proposer à d'autres acteurs souhaitant développer une version électronique de leurs publications, les outils techniques et commerciaux développés à cet effet. A ce jour plus de deux cents revues de sciences humaines et sociales en langue française composent l'offre de son bouquet.

➤ Patrice BRUN propose de soumettre au vote des conseillers, l'approbation du texte ainsi amendé. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Il demande qu'il soit largement et rapidement diffusé pour que cette note de cadrage soit prise en considération pour la 2^{ème} session par les porteurs de projet potentiels.

II - UTILISATION DE LA RESERVE RECHERCHE

La commission des moyens ayant constaté un ensemble de reliquats budgétaires issus de crédits destinés aux activités de recherche dont le montant s'élève à 105 000 €, il est proposé aux conseillers de déterminer l'usage qui pourrait en être fait.

Patrick BAUDRY rappelle que le rapport THOENIG sur la recherche en SHS bordelaise, réaffirmait la nécessité de constituer des axes émergents et transversaux pour assurer une meilleure visibilité des travaux. Compte tenu des thèmes abordés dans les unités et équipes de Bordeaux 3, il lui semble qu'une problématique « Environnement/Nature/Ville » offrirait la possibilité de mobiliser la diversité de disciplines rassemblées par Bordeaux 3 (sciences dures incluses) auxquelles pourrait se joindre par intérêt celles existantes dans d'autres entités présentes au sein du PRES, tout en se donnant l'opportunité de faire émerger une identité plus marquée pour un pôle scientifique d'établissement.

Dominique RABATE fait part de son interrogation sur la place dévolue aux réseaux de recherche existants.

Dominique RABATE rappelle la misère de nos bibliothèques. Il propose que cette manne budgétaire soit répartie entre :

- la documentation, pour l'achat de ressources documentaires électroniques et imprimés,
- le service de la recherche, de la valorisation et des études doctorales afin de combler l'immense retard pris dans la gestion comptable des actions et la constitution d'outils adéquates de gestion,
- le projet de « Journées de la recherche » à organiser pour donner une meilleure visibilité de nos travaux.

Lise VIEIRA se dit intéressée par la thématique « Environnement/Nature/Ville ». Les travaux existent mais ils sont de faible envergure faute de moyens suffisants. L'idée est d'associer plusieurs disciplines pour proposer un programme plus conséquent et d'obtenir des moyens. C'est le moment de construire quelque chose d'intéressant.

Patrice BRUN rappelle que cette affectation de la réserve recherche serait une opération unique et qu'elle n'est pas adaptée pour recruter du personnel. Il indique que le coût annuel d'un agent contractuel de catégorie C s'élève à 20 000 €.

Marie BOISSON-GABARRON estime que pour répondre aux retards pris par le service de la recherche, de la valorisation et des études doctorales, il serait plus opportun de financer des formations à destination de ses personnels. Thomas RAMBAUD précise que le budget de la formation continue des personnels n'est pas à ce jour utilisé en totalité.

Pour Yves-Charles GRANDJEAT, d'autres axes comme ceux ayant trait aux multiculturalismes, à la redéfinition des concepts de frontières et de métissage devraient aussi émerger des préoccupations des équipes.

Dominique RABATE considère que les « Journées de la recherche » sont à mettre en avant. Le temps manque aux uns et autres pour élaborer de nouveaux projets sur des axes émergents.

Pour Guy DI MEO, l'idée de doter notre bibliothèque pour la rendre plus performante est une sage idée. Mais pourquoi ne pas faire appel à des sociétés privées pour élaborer notre site et former le personnel ? Quant à l'idée de faire émerger la problématique Environnement/Nature/Ville, elle nécessite une implication de plusieurs années.

Ana Maria BINET est d'accord avec Dominique RABATE. Elle est prise par le temps pour du travail administratif et n'a pas la sérénité pour travailler. Concernant les problèmes de personnel du service de la recherche, il s'agit d'agents contractuels que l'on forme et qui partent ensuite.

Patrick BAUDRY pense effectivement que l'attribution d'une somme conséquente pour répondre aux besoins documentaires est intéressante. L'affectation de deux ingénieurs d'études au service de la recherche pour la valorisation nécessite d'améliorer le système d'informations. Pour ce faire il existe une ligne budgétaire informatique de la recherche.

Sylvie GUILLAUME conforte cette idée de doter le service de la recherche d'outils. Elle approuve la proposition d'ouvrir un programme émergent aux autres universités, comme le fait déjà l'IEP avec la thématique « santé et société ». Il serait même dangereux de ne pas le faire.

Suite aux différentes interventions, Patrice BRUN résume les propositions qui émergent pour l'attribution de la réserve :

- Un tiers dédié à la documentation pour la bibliothèque centrale et centres de recherche,
- Un tiers dédié à la valorisation de la recherche qui reste à affiner,
- Un tiers dédié au développement d'une problématique de recherche au sein du PRES, sachant que cette démarche pourrait être soutenue par les autres établissements.

Yves-Charles GRANDJEAT pense que l'affectation des deux ingénieurs chargés de la valorisation affectés au service de la recherche est une nouvelle ressource donnée aux activités scientifiques. Il propose de partager la réserve entre les besoins documentaires et l'émergence d'un axe fort déterminant, le soutien à la valorisation de la recherche étant déjà effectif, mais n'ayant pas eu le temps de se concrétiser pleinement.

Anita LARGOUET rappelle que l'acquisition par le SCD, service central de la documentation, d'abonnement à de la documentation électronique serait accessible par l'ensemble de l'université, y compris par les bibliothèques d'UFR et des centres.

Patrice BRUN propose le principe de la ventilation du tiers des 105 000 € à la documentation pour répondre aux besoins des centres de recherche. Pour ce faire, il souhaite qu'une réunion avec les responsables de centres de recherche et le SCD soit prévue.

Ana Maria BINET souligne le problème de gestion des fonds documentaires au sein des équipes de recherche : beaucoup d'ouvrages acquis ne sont pas versés au fonds, les enseignants chercheurs les conservant chez eux ou dans leur bureau.

Fabienne BRUGERE-LE BLANC estime qu'il y a un problème d'accessibilité des revues et de leur mise à disposition par le SCD.

➤ **Patrice BRUN soumet au vote des conseillers, la proposition de l'attribution d'un tiers de la réserve aux besoins documentaires. Elle est votée à l'unanimité.**

III - VALIDATION DES CONVENTIONS TYPES DE CODIRECTION ET DE COTUTELLE DE THESE

Dominique RABATE présente ces documents dont un exemplaire est remis aux conseillers. Des aménagements aux dispositions prévues par ces documents types peuvent être accordés au cas par cas par l'Ecole Doctorale. Il précise que la codirection de thèse par les membres d'une même équipe d'accueil n'est pas envisageable ; le doctorant étant inséré au sein de l'équipe.

Deux modifications de la convention de cotutelle sont proposées par les membres du conseil :

- ✓ Article 11 : la mention « s'efforcera d'aider le doctorant dans sa recherche de logement » à enlever s'il n'y a pas d'obligation réglementaire.
- ✓ Article 9 : préciser les droits de propriété intellectuelle des auteurs.

➤ **Les deux conventions types sont approuvées à l'unanimité.**

IV - STATUT DES EQUIPES D'ACCUEIL

Il est proposé de préciser à l'article 3 concernant le rôle du directeur, la mention suivante : « Il est membre de droit du conseil de l'équipe ».

➤ **Cette modification est approuvée à l'unanimité.**

La séance est levée à 16 H 45

Le Président

Patrice Brun

Annexe : Note de cadrage des modalités d'usage du Bonus Qualité Recherche

